

A.C.T.E.B.A.

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7.750 Euros
Siège Social à 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
9, avenue Jean Bos
412 627 069 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2023

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 24.957 € en totalité au poste Report à Nouveau, dont le solde sera porté de 59.957 € à 84.914 €.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

Capitaux propres	en €
Capital	7.750
Réserve légale	775
Autres réserves	100.000
Report à Nouveau	84.914
TOTAL	193.439

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé unique approuve la réintégration dans le calcul du résultat fiscal de la somme de 6.366 €, au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles visés à l'article 39-4 dudit Code, ainsi que l'impôt supplémentaire supporté en raison de la réintégration de ladite charge.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Gérant

Marc MORISSET

certifié conforme



06 15 18 68 31 contact@acteba.com
9 avenue Jean Bos 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
RCS CRETEIL B - 412 627 069 00047
TVA Intracommunautaire : FR 05 412 627 069

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 573 149,54 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 24 957,24 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec le P.C.G.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Le contexte géopolitique actuel n'impacte pas le patrimoine de la société.

La hausse des prix de l'énergie n'a pas impacté les comptes 2022.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 227		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 000		
Autres installations, agencements, aménagements	94 701		
Matériel de transport	50 778		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	55 906		3 762
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	208 385		3 762
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 478		
TOTAL	6 478		
TOTAL GENERAL	219 090		3 762

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			4 227	4 227
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			7 000	7 000
Autres installations, agencements, aménagements			94 701	94 701
Matériel de transport		648	50 130	50 130
Matériel de bureau, informatique, mobilier			59 669	59 669
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		648	211 500	211 500
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			6 478	6 478
TOTAL			6 478	6 478
TOTAL GENERAL		648	222 205	222 205

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	3 228	267		3 495
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	7 000			7 000
Installations générales, agencements divers	27 125	9 470		36 595
Matériel de transport	3 990	10 026	648	13 368
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 184	8 480		46 664
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	76 299	27 976	648	103 627
TOTAL GENERAL	79 527	28 243	648	107 122

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	267				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	9 470				
Matériel de transport	10 026				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 480				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	27 976				
TOTAL GENERAL	28 243				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	3 672		3 672	
TOTAL Dépréciations	3 672		3 672	
TOTAL GENERAL	3 672		3 672	
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			3 672	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	200		200
Autres immobilisations financières	6 278		6 278
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	381 756	381 756	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	11 426	11 426	
- T.V.A	2 140	2 140	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	7 561	7 561	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	409 362	402 884	6 478
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	144 107		61 625	82 482
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 462	18 462		
Personnel et comptes rattachés	50 664	50 664		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 436	69 436		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	6 064	6 064		
- T.V.A	81 783	81 783		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 925	3 925		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	769	769		
Autres dettes	4 500	4 500		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	379 711	235 603	61 625	82 482
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 029			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	769			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	158 640
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	158 640

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 599
Dettes fiscales et sociales	93 206
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	101 805

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	250	30,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	250	30,00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	1 177 225
TOTAL	1 177 225

Répartition par marché géographique	Montant
France	1 177 225
Etranger	
TOTAL	1 177 225

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	63 786	12 469
Résultat exceptionnel (et participation)	-32 765	-6 405
Résultat comptable	24 957	6 064

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 750	7 750	7 750	7 750	7 750
b) Nombre d'actions émises	250	250	250	250	250
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 177 225	1 243 365	950 293	1 086 909	1 096 078
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	55 592	27 942	-21 791	20 350	27 397
c) Impôt sur les bénéfices	6 064	-2 666	-7 174	-1 226	2 321
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	49 528	30 608	-14 617	21 576	25 076
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	24 957	10 436	-29 675	9 322	16 973
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	198	122	-58	86	100
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	100	42	-119	37	68
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	7	8	6	6	8
b) Montant de la masse salariale	392 986	408 390	336 298	352 805	457 322
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	332 260	331 266	273 864	283 678	309 273

Liste des Immobilisations

ACTEBA

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Compte	205000 / 280500	Concessions et droits similaires									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 STIM PLUS LICENCE PROJET PRO	11/12/2015	1 005,00		1 005,00	L 100,00	1 005,00		1 005,00			
0002 STIM PLUS LICENCE AUTOCAD	22/10/2015	1 180,00		1 180,00	L 100,00	1 180,00		1 180,00			
0003 LICENCE MICROSOFT PROJET 201	31/03/2020	707,00		707,00	L 100,00	707,00		707,00			
0004 MAJ SITE WEB	28/09/2020	1 335,00		1 335,00	L 20,00	335,97	267,00	602,97			732,03
Sous-total		4 227,00		4 227,00		3 227,97	267,00	3 494,97			732,03

Compte	215700 / 281570	Agencem. amenag. mat. outill. indus									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 REP INSTALLATIONS TECHN	01/01/2014	7 000,00		7 000,00	L 25,00	7 000,00		7 000,00			
Sous-total		7 000,00		7 000,00		7 000,00		7 000,00			

Compte	218100 / 281810	Install. gene. agenc. amenag. div.									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 0001	30/11/2017	8 900,00		8 900,00	L 10,00	3 636,64	890,00	4 526,64			4 373,36
0002 AGENC. RUE DES MARAICHERS	03/04/2019	66 073,98		66 073,98	L 10,00	18 133,64	6 607,40	24 741,04			41 332,94
0003 CLIMATISATION RUE DES MARAICH	18/03/2019	14 726,84		14 726,84	L 10,00	4 103,05	1 472,68	5 575,73			9 151,11
0004 PEINTURE RUE DES MARAICHERS	30/06/2019	5 000,00		5 000,00	L 10,00	1 251,39	500,00	1 751,39			3 248,61
Sous-total		94 700,82		94 700,82		27 124,72	9 470,08	36 594,80			58 106,02

Compte	218200 / 281820	Matériel de transport									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 BMW	01/09/2021	50 130,00		50 130,00	L 20,00	3 342,00	10 026,00	13 368,00			36 762,00
001 NISSAN JUKE	03/05/2018	647,99		647,99	L 50,00	647,99		647,99			
Sous-total		50 777,99		50 777,99		3 989,99	10 026,00	14 015,99			36 762,00

ACTEBA

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Compte	218300 / 281830	Matériel de bureau et informatique									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
00001 REP MAT BUREAU ET INFORM	01/01/2014	2 662,46		2 662,00	L 25,00	2 662,00		2 662,00			0,46
00002 BOUYGUES APPLE IPHONE	30/03/2015	583,25		583,25	L 33,33	583,25		583,25			
00004 STIM PLUS PC PORTABLE	22/10/2015	1 640,40		1 640,40	L 33,33	1 640,40		1 640,40			
00005 STIM PLUS PC PORTABLE	22/10/2015	1 640,40		1 640,40	L 33,33	1 640,40		1 640,40			
00006 STIM PLUS PC PORTABLE	22/10/2015	1 640,40		1 640,40	L 33,33	1 640,40		1 640,40			
00007 STIM PLUS PC PORTABLE	22/10/2015	1 640,40		1 640,40	L 33,33	1 640,40		1 640,40			
00009 ETTER PHOTOCOPIEUSE	18/03/2015	3 995,00		3 995,00	L 20,00	3 995,00		3 995,00			
00010 BOULANGER MAT INFO	30/01/2016	665,83		665,83	L 33,33	665,83		665,83			
00011 STIM PLUS 3 PC	04/07/2016	5 196,00		5 196,00	L 33,33	5 196,00		5 196,00			
00012 FNAC 2 IPAD	08/07/2016	971,64		971,64	L 33,33	971,64		971,64			
00013 DARTY PC + IMPRIMANTE	21/08/2016	873,16		873,16	L 33,33	873,16		873,16			
00014 FNAC APPLE MDP	08/02/2017	1 083,12		1 083,12	L 33,33	1 083,12		1 083,12			
00015 STIM PLUS ThinkPad T460 20FN PC pi	30/06/2017	1 492,00		1 492,00	L 33,33	1 492,00		1 492,00			
00016 FNAC PC PORTABLE ASUS ROG	20/07/2017	991,66		991,66	L 33,33	991,66		991,66			
00017 LDLC 2 ASUS UX	19/02/2018	2 166,58		2 166,58	L 33,33	2 166,58		2 166,58			
00018 HP SPECTRE X360	05/06/2019	950,00		950,00	L 33,33	814,54	135,46	950,00			119,17
00019 IPHONE XR	04/07/2020	703,29		703,29	L 33,33	349,69	234,43	584,12			310,49
00021 1 ORDINATEUR LENOVO THINKPAD	23/07/2020	1 660,00		1 660,00	L 33,33	796,18	553,33	1 349,51			310,49
00022 1 ORDINATEUR LENOVO THINKPAD	23/07/2020	1 660,00		1 660,00	L 33,33	796,18	553,33	1 349,51			310,49
00023 1 ORDINATEUR LENOVO THINKPAD	23/07/2020	1 660,00		1 660,00	L 33,33	796,18	553,33	1 349,51			310,49
00024 1 ORDINATEUR LENOVO THINKPAD	23/07/2020	1 660,00		1 660,00	L 33,33	796,18	553,33	1 349,51			310,49
00026 1 TABLETTE MICROSOFT SURFACE	23/07/2020	1 845,00		1 845,00	L 33,33	884,92	615,00	1 499,92			345,08
00027 1 TABLETTE MICROSOFT SURFACE	23/07/2020	1 845,00		1 845,00	L 33,33	884,92	615,00	1 499,92			345,08
00028 1 STATION D'ACCUEIL LENOVO T-Hi	23/07/2020	180,00		180,00	L 33,33	86,33	60,00	146,33			33,67
00029 1 ECRAN VIEWSONIC 32" VX3276	23/07/2020	236,60		236,60	L 33,33	113,48	78,87	192,35			44,25
00030 1 ECRAN VIEWSONIC 32" VX3276	23/07/2020	236,60		236,60	L 33,33	113,48	78,87	192,35			44,25
00031 1 IPAD PRO-MAGICKEYBOARD+PEN	23/07/2020	1 973,90		1 973,90	L 33,33	946,74	657,97	1 604,71			369,19
00032 1 ORDINATEUR LENOVO THINKPAD	22/09/2020	1 480,00		1 480,00	L 33,33	629,00	493,33	1 222,33			357,67
00033 LENOVO THINKPAD E14	31/08/2021	975,00		975,00	L 33,33	109,24	325,00	434,24			540,76
00034 APPLE MAC BOOK	01/08/2021	940,83		940,83	L 33,33	130,67	313,61	444,28			496,55
00035 LENOVO THINKPAD P15	31/08/2021	1 586,67		1 586,67	L 33,33	177,77	528,89	706,66			880,01
00036 IPAD AIR-CLAVIER	18/10/2021	791,69		791,69	L 33,33	53,51	263,90	317,41			474,28
00037 IPHONE 13 PRO GOLD	02/12/2021	965,83		965,83	L 33,33	25,93	321,94	347,87			617,96
00038 TELEPHONE PORTABLE PRO	01/01/2022	840,82		840,82	L 33,33		280,27	280,27			560,55
00039 TELEPHONE via BUYGUES TELECOM	12/01/2022	651,58		651,58	L 33,33		210,56	210,56			441,02
Sous-total		50 085,11		50 084,65		35 746,78	7 426,42	43 173,20			6 911,91

ACTEBA

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Compte		218400 / 281840										Mobilier			
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette				
0001 MOBILIER BUREAU	26/04/2019	5 689,59		6 689,59	L 12,50	2 241,48	836,20	3 077,68			3 611,91				
0002 TV SONY KD43XG8305	06/06/2020	624,17		624,17	L 20,00	195,92	124,83	320,75			303,42				
0003 STORES	18/10/2022	2 270,00		2 270,00	L 20,00		92,06	92,06			2 177,94				
Sous-total		9 583,76		9 583,76		2 437,40	1 053,09	3 490,49			6 093,27				
Total général		216 374,68		216 374,22		79 526,86	28 242,59	107 769,45			108 605,23				

Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		ACTEBA																1 2					
Adresse de l'entreprise		9 AVENUE JEAN BOS 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE																Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		4 1 2 6 2 7 0 6 9 0 0 0 4 7																Néant ☐					
																		Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2			
																		Brut		Amortissements, provisions		Net	
																		1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA																					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB																AC				
		Frais de développement *	CX																CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF																AG		3 495 732		
		Fonds commercial (I)	AH																AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ																AK				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL																AM				
		Terrains	AN																AO				
		Constructions	AP																AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR																AS		7 000 7 000 (0)		
		Autres immobilisations corporelles	AT																AU		204 500 96 627 107 873		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV																AW				
		Avances et acomptes	AX																AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																CT				
		Autres participations	CU																CV				
		Créances rattachées à des participations	BB																BC				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Autres titres immobilisés	BD																BE				
		Prêts	BF																BG		200 200		
		Autres immobilisations financières *	BH																BI		6 278 6 278		
		TOTAL (II)	BJ																BK		222 205 107 122 115 083		
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Matières premières, approvisionnements	BL																BM				
		En cours de production de biens	BN																BO				
		En cours de production de services	BP																BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR																BS				
		Marchandises	BT																BU				
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV																BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX																BY		381 756 381 756		
		Autres créances (3)	BZ																CA		21 128 21 128		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB																CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD																CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF																CG		55 183 55 183			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH																CI					
	TOTAL (III)	CJ																CK		458 067 458 067			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Écarts de conversion actif *	CN																					
		CO																IA		680 271 107 122 573 150			
Renvois : (1) Dont droit au bail :																		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :																Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise : ACTEBA

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 227	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	7 000	KT		KU
			KV	94 701	KW		KX
			KY	50 778	KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	55 906	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	208 385	LO		LP	3 762
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières		IT	6 478	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	6 478	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	219 090	ØH		ØJ	3 762

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	4 227	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	7 000	ML
			IU		MM		MN	94 701	MO
			IV		MP	648	MQ	50 130	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	59 669	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	648	NH	211 500	NI	211 500
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 478	2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 478	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	648	ØL	222 205	ØM	222 205

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ACTEBA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2023.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGI-FP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ACTEBA</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 228	PF	267	PG		PH	3 495		
TOTAL I		RK	3 228	RM	267	RN		RO	3 495		
Terrains		PI		PL		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 000	QA		QB		QC	7 000		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	27 125	QE	9 470	QF		QG	36 595		
	Matériel de transport	QH	3 990	QI	10 026	QJ	648	QK	13 368		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 184	QM	8 480	QN		QO	46 664		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	76 299	QV	27 976	QW	648	QX	103 627		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	79 527	ØP	28 243	ØQ	648	ØR	107 122		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS		REPRISES							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements		M9		N2		N4		N5			
Fonds commercial		RP		RR		RT		RU			
Autres immobilisations incorporelles		N7		RG		PH		PI			
TOTAL I		RW		RY		SB		SC			
Terrains		Q2		Q4		Q6		Q7			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R4		R5			
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S2		S3			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S7		S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T7		T8			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U3		U5		U6			
	Matériel de transport	U8		V1		V3		V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V8		W1		W2			
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W8		W9			
TOTAL II		X2		X4		X6		X7			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL									
Total général (I + II + III)		NP		NR		NS		NU			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW						NZ			
Total général venant (NS + NT + NU)				NY							
Total général non venant (NW - NY)											
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ACTEBA		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	IM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	1W	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH
		UG	UH	UI	UJ
		UI	UJ	UK	UL
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					IO

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACTEBA		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP 200	UR 200	
	Autres immobilisations financières	UT 6 278	UV 6 278	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX 381 756	381 756	
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *) UO	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres	VM 11 426	11 426	
	collectivités	VB 2 140	2 140	
	publiques	VN		
		VP		
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 7 561	7 561	
	Charges constatées d'avance	VS		
	TOTAUX		VT 409 362	VU 402 884 VV 6 478
	RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH 144 107	61 625 82 482	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 18 462	18 462	
Personnel et comptes rattachés		8C 50 664	50 664	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 69 436	69 436	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E 6 064	6 064	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 81 783	81 783	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 3 925	3 925	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 769	769	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 4 500	4 500	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 379 711	VZ 235 603 61 625 82 482	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 62 029	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL 769	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ACTEBA						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	TRANSPORT 03/05/2018	648		648		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	4 500	4 500	4 500			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)		4 500				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						
		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 † Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2023

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

[illegible]

AGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ACTEBA

Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à 219 I-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à 219 I-0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ACTEBA</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

(16)

Désignation de l'entreprise: ACTEBA		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01.01.2022 et clos le: 31.12.2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	6, 62
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 177 225
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	4 500
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 181 725
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	43
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	43
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	99 632
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	213 335
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 764
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	316 731
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	865 037
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	865 037
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs.			

SAGE Experts comptables Janvier 2023 - Etat prévisionnel

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 1 2 6 2 7 0 6 9 0 0 0 4 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACTEBA

ADRESSE (voie)

9 AVENUE JEAN BOS

CODE POSTAL

94500

VILLE

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2023	
Formulaire à déposer en double exemplaire			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à date du service</i>			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2022		et clos le 31/12/2022	
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ACTEBA 9 AVENUE JEAN BOS 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE			
SIRET 41262706900047		Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Ingénierie, études techniques	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
Bénéfice imposable à 15 %		40 427	
2. Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé COALA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ATERIA ASSOCIES SAS 1 RUE MARCEL PAUL BAT F 91300 MASSY Tél: 0160663344			
OGA/OMGA		Tél:	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:		Date 28/04/2023 Lieu: CHAMPIGNY-SUR-MARNE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: Gérant MARC MORISSET	
Signature:			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire:	

EAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat prénormalisé

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2023)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

ACTEBA
9 AVENUE JEAN BOS 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE
41262706900047
7112B

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	40 427
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	40 427
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	40 427

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

(0)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

LTENG219B4 (2023)
PAGE 1/3

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2023)
PAGE 2/3

ACTEBA

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

LTENG219B4 (2023)
PAGE 3/3

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

Liasse 1330 CVAE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

1330-CVAE-SD

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

ACTEBA

9 AVENUE JEAN BOS

9 4 5 0 0

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

4 1 2 6 2 7 0 6 9 0 0 0 4 7

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

Date de cessation

WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

865 037

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

1 181 725

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DATE 28/04/2023

SIGNATURE

MARC MORISSET

Gérant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

PAGE	1		/	1	
------	---	--	---	---	--

A. Liste des établissements de l'entreprise

[illegible]

PAGE	1		/	1	
-------------	---	--	---	---	--

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr



ATERIA Associés

Bureaux : PARIS (75) – MASSY (91)

Massy Europe – 1 rue Marcel Paul – Bât. F

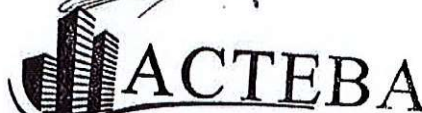
91300 MASSY

Tel : 09.81.15.16.77

ACTEBA

ETATS FINANCIERS 2022

*certifié conforme
le gérant*



06 15 18 68 31

contact@acteba.com

9 avenue Jean Bos 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

RCS CRETEIL B - 412 627 069 00047

TVA Intracommunautaire : FR 05 412 627 069

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France
ATERIA Associés SAS au capital de 30.000€ - RCS Evry B 523 423 424 – APE 6920Z – TVA FR43523423424

Membre de la Compagnie régionale de Paris

www.ateria-associes.fr / info@ateria-associes.fr

ACTEBA

Sommaire

Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Annexes Légales	6
Liste des Immobilisations	17
Bilan détaillé	20
ACTIF	20
<i>Actif immobilisé</i>	<i>20</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>20</i>
PASSIF	21
<i>Capitaux Propres</i>	<i>21</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>21</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>21</i>
Compte de résultat détaillé	23
Liasse Fiscale	26
Liasse 1330 CVAE	54

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 227	3 495	732	999	- 267
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 000	7 000	-0	-0	
Autres immobilisations corporelles	204 500	96 627	107 873	132 086	- 24 213
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	200		200	200	
Autres immobilisations financières	6 278		6 278	6 278	
TOTAL (I)	222 205	107 122	115 083	139 563	- 24 480
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	381 756		381 756	408 922	- 27 166
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7 561		7 561		7 561
. Personnel					
. Organismes sociaux				5 067	- 5 067
. Etat, impôts sur les bénéfices	11 426		11 426	11 426	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 140		2 140	14 954	- 12 814
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	55 183		55 183	69 661	- 14 478
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	458 067		458 067	510 030	- 51 963
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	680 271	107 122	573 150	649 593	- 76 443

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 750)	7 750	7 750	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	775	775	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	100 000	100 000	
Report à nouveau	59 957	49 521	10 436
Résultat de l'exercice	24 957	10 436	14 521
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	193 439	168 482	24 957
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	144 107	206 136	- 62 029
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	769	849	- 80
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 462	62 256	- 43 794
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	50 664	37 786	12 878
. Organismes sociaux	69 436	97 503	- 28 067
. Etat, impôts sur les bénéfices	6 064	2 590	3 474
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 783	70 790	10 993
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 925	3 200	725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 500		4 500
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	379 711	481 111	- 101 400
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	573 150	649 593	- 76 443